

HOMMES ET CHOSES

Chronique hebdomadaire

POUR PROMOUVOIR L'EDUCATION.—L'HOSPITALISATION.
—UN NOUVEAU PRINCIPE QUI INTERESSE LES MUNICI-
PALITES.—LE PONT DE QUEBEC.—OBJETS DE MEPRIS.

Les députés qui espéraient retourner cette semaine dans leur famille seront probablement déçus. Il reste encore tellement d'ouvrage à faire que la session ne pourra pas être terminée avant mercredi ou jeudi de la semaine prochaine. Nous reprendrons alors nos chroniques régulières, ignorant toute question purement politique.

À notre point de vue, l'acte peut-être le plus important de toute la présente session sera celui créant un fonds éducationnel au moyen d'une taxe de dix sous par corde sur tout le bois coupé et ouvré dans cette province. Si la pulpe est exportée, la taxe sera de quinze sous. Une demie de un pour cent sera imposée sur les recettes brutes des compagnies exploitant des pouvoirs d'eau, lorsque ce pouvoir est utilisé pour la fabrication des produits forestiers.

On imposera un droit spécial de dix centins par cheval-vapeur utilisé dans la province aux compagnies vendant de l'énergie électrique pour l'éclairage ou comme force motrice. Une taxe de six pour cent par cheval-vapeur et de un centin par mois pour chaque consommateur sera imposée à toutes les compagnies d'utilité publique. Le produit de cette taxe sera utilisé pour aider l'enseignement supérieur et les écoles élémentaires. L'intention du gouvernement est de garantir le fonds d'amortissement et les intérêts des emprunts que pourraient faire les Universités. Quant aux écoles élémentaires, une somme considérable sera mise à leur disposition.

C'est assurément là une mesure des plus importantes, qui permettra à nos universités de sortir du marasme et de s'outiller de manière à donner à nos étudiants une plus complète formation. Une nation ne vaut que par ses élites et c'est dans les universités qu'elles se forment. On ne saurait donc trop faire de sacrifices pour donner à celles-ci une plus grande efficacité.

La taxe du pauvre est payée par ceux qui s'amuse. Une autre taxe sera imposée à ceux qui se payent des petits dîners fins dans les restaurants. Par exemple, celui qui mangerait ou boirait pour plus d'une piastre à un seul repas, contribuerait cinq pour cent du montant de la note à un fonds destiné à venir en aide aux hôpitaux de cette province. Les clients paieraient cette taxe aux propriétaires de restaurants qui seraient obligés de faire remise de la somme totale au Trésor provincial. De plus, une nouvelle loi permettrait aux municipalités d'instituer une taxe spéciale de charité. Les municipalités seront libres de donner à cette taxe la forme qu'elles voudront lui donner. Elles seront obligées de déposer au Trésor provincial la somme annuelle perçue par cette taxe, mais le gouvernement devra employer tout le fruit de la taxe dans les seules limites de la municipalité où elle aura été perçue.

Voilà une proposition qui n'ira pas sans soulever de nombreuses objections de la part de l'opposition.

Toutes les Ecoles Techniques de la province seront placées sous le contrôle d'une seule commission. Le directeur de l'enseignement technique sera le président de cette commission.

L'hon. M. David, secrétaire provincial, a fait adopter par la Chambre un nouveau principe très important, qui sera probablement, l'an prochain, inclus dans un projet de loi intéressant toute la province. Il s'agit du contrôle des plans de développement dans les limites des municipalités; ce contrôle est accordé au Service provincial d'Hygiène.

1. Le plan général dudit développement indiquant le lotissement des terrains, la situation des parcs, terrains de jeux, places publiques et espaces libres;

2. Les plans spéciaux des zones commerciale, industrielle, d'habitation, et autres;

3. Les plans des systèmes d'aqueduc, des édifices publics et autres constructions.

"Ces plans devront être exécutés tels qu'approuvés, sous la surveillance générale des officiers du Service provincial d'Hygiène."

Comme on le voit, ce principe est très important. Le ministre a expliqué que dans le passé, il est arrivé trop souvent que des développements ont été faits dans les municipalités sans ordre, sans plan d'ensemble, sans vision pour l'avenir. Avec le nouveau système, qui deviendra loi générale l'an prochain, on espère obtenir de meilleurs résultats.

(Suite à la page 184)

Le poulailler bien aménagé mérite plus d'attention qu'on a l'habitude de le croire.

INVENTIONS

En tout pays, demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement.

MARION & MARION

364, rue Université, - Montréal
72½ rue St-Pierre, - Québec,
et Washington, D. C.

Pour la Protection des Brevets

Venez à moi avec confiance. Envoyez votre invention ou demandez un registre d'INVENTION GRATUIT.

Coupon

Nom.....
Adresse.....
Ecrivez votre nom clairement

Lisez le
Bulletin de la Ferme

MASSEY-HARRIS

CHARRUE À SIÈGE "QUEBEC"

UN GARÇONNET
PEUT LA CONDUIRE
FACILEMENT

Facile à Conduire

La Roue du Sol Maintient
l'Équilibre

Les Roues Roulent Librement

Emprise du Soc Ajustable

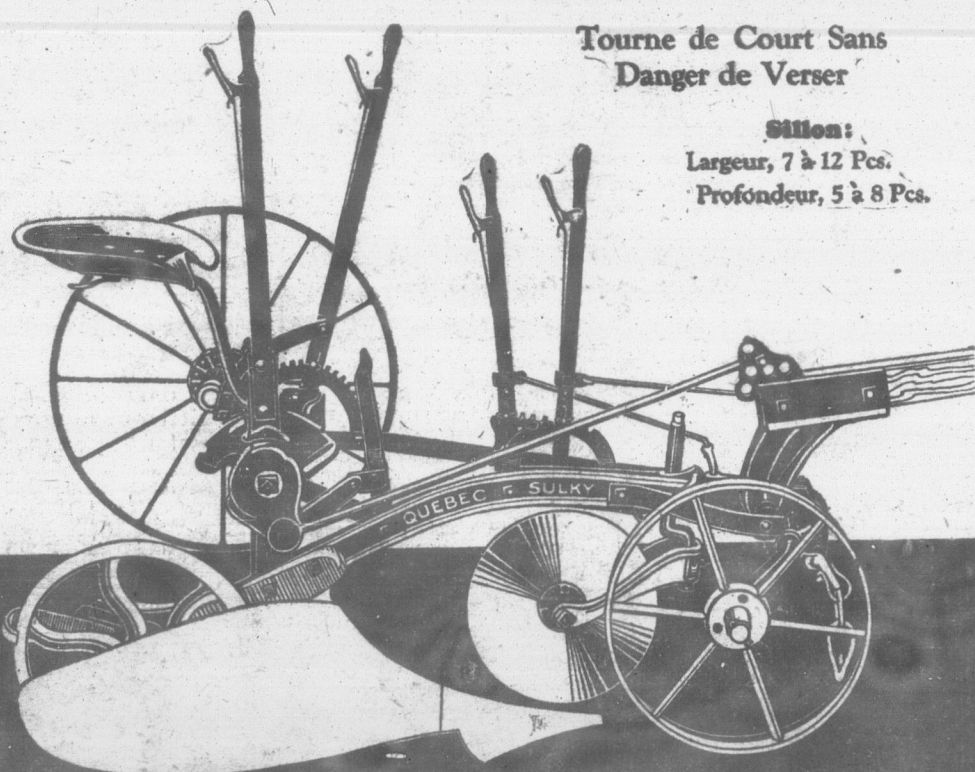
Leviers Commodément Placés

Tourne de Court Sans
Danger de Verser

Sillon:

Largeur, 7 à 12 Pcs.

Profondeur, 5 à 8 Pcs.



LA CIE. MASSEY-HARRIS LIMITÉE

FONDÉE EN 1847

Toronto. Montréal. Moncton. Brandon. Regina. Saskatoon.
Swift Current. Yorkton. Calgary. Edmonton. Winnipeg.

Ottawa. Québec. Sherbrooke. St. Hyacinthe. Roberval.
AGENCES PARTOUT

LE NOUVEAU SILO A DOUVES "CHAMPION"

Tout fabriqué en
Cébre Rouge et
fortement recom-
mandé par les auto-
rités du Ministère
de l'Agriculture.
Sa construction est
absolument forte et
son nouveau toit à
croupe est particu-
lièrement très ap-
préciable.
Vous bénéficiez
d'un prix spécial en
transigeant directo-
ment par correspon-
dances et vous ne
devriez pas man-
quer de demander
des aujourd'hui,
ma circulaire des-
criptive et illustrée.

Agents demandés où je ne suis pas
représenté

EUG. GALARNEAU

PONT-ROUGE -:- QUE.